LES NUMÉROS UTILES ☎

- École : 03.21.04.80.10.
- Mairie : 03.21.03.56.72.

Une boîte aux lettres est installée à la barrière verte des maternelles (rue Podevin).
Site de l'école : http://ecoleanvin.etab.ac-lille.fr
Un ENT (environnement numérique de travail) commun à toute l'école sera déployé en début d'année.
Messagerie de l'école : ce.0622325r@ac-lille.fr

LES HORAIRES SCOLAIRES

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h45 – 12h et 13h45-16h30
Activités pédagogiques complémentaires : le mardi et le jeudi de 16h35 à 17h20.
Jour de décharge de Mme Magniez : lundi.

Les entrées et les sorties de l'école s'effectuent par la petite grille à côté du panneau d'affichage pour les élèves de CP-CE1 (y compris pour les CP de Mme Magniez). Les entrées et les sorties de l'école s'effectuent par la grande grille « accès pompiers » pour les élèves de CE2-CM1-CM2. Un chemin spécifique est à emprunter par les parents d'élèves de maternelle.
Les enfants de maternelle doivent être accompagnés par UN SEUL adulte jusqu'à la porte de l'école maternelle et remis à un enseignant.
Ouverture : 10min avant le début des classes.

LES ENSEIGNANTS

- PS-MS-GS : Mme Leclercq
- GS-CP : Mme Magniez (directrice) et Mme Chevalier (le lundi)
- CP-CE1 : Mme Merlin
- CE2-CM1 : Mme Demolin
- CM1-CM2 : Mme Bigot

DOCUMENTS DE RENTRÉE

Fiche individuelle de renseignements et fiche d'urgence → à corriger et/ou compléter et remettre à l'enseignante de votre enfant impérativement pour **vendredi 4 septembre 2020.** Attention, un « Non » dans la case photographie signifie que votre enfant ne sera pas sur la photo de classe. L'année passée nous a montré l'importance de renseigner une adresse mail. Pensez à la donner si vous en avez une…

Une attestation individuelle d'assurance scolaire au nom de l'enfant. Cette assurance est indispensable pour toute sortie scolaire facultative.

La carte de bus (pour les élèves concernés) avec photo obligatoire.
Les manuels et fichiers de l'école doivent être recouverts au plus vite.

FRÉQUENTATION SCOLAIRE

L'instruction est devenue obligatoire **à partir de 3 ans** à la rentrée 2019. Pour la sécurité de tous les élèves, **en cas d'absence de votre enfant**, merci, de bien vouloir impérativement prévenir le matin même par téléphone ou par mail puis **confirmer ultérieurement par écrit** en fournissant le motif et/ou le certificat médical.

Les départs en vacances ou en week-end prolongé sur temps scolaire ne peuvent être excusés ni par l'enseignante, ni par la directrice. Il vous est demandé d'écrire une lettre adressée

à Monsieur l'Inspecteur d'académie pour qu'il autorise ou non cette absence. Cette lettre est à remettre à Madame Magniez qui en fera transmission.

RELATION PARENTS/ENSEIGNANTS

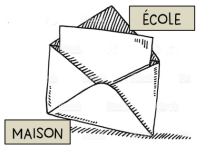

Une première réunion de parents se déroulera à des dates qui seront précisées ultérieurement afin de rencontrer l'enseignant de votre enfant, expliquer le déroulement de l'année, le plan de continuité pédagogique en cas de circulation plus active de la Covid-19 et le fonctionnement du nouvel ENT de l'école. Le port du masque et la désinfection des mains seront obligatoires pour toutes les personnes présentes de plus de 11 ans. Merci de vous limiter à 1 personne présente par famille et de venir sans enfant.

Courant janvier, l'enseignante de votre enfant vous proposera de vous rencontrer dans sa classe, si vous le désirez, pour faire un premier bilan du travail de votre enfant.

Le cahier de liaison est le lien entre la famille et l'école. Vous devez le regarder régulièrement, toutes les feuilles distribuées aux enfants doivent être signées après en avoir pris connaissance, votre signature est la preuve que le message a bien été reçu.
Nous allons utiliser de façon plus importante **l'ENT** de l'école. Vous pourrez y trouver des informations pratiques, les dates de sorties, le règlement intérieur…

Les parents élus au conseil d'école sont le lien entre les familles et l'école. Les parents peuvent par leur intermédiaire poser des questions en rapport avec l'école.

Vous allez recevoir le règlement de l'école à lire et à émarger comme quoi vous avez bien pris connaissance de ce dernier après le 1er conseil d'école.

Les enseignants et la directrice ne recevront les parents QUE sur rendez-vous pris à l'avance.

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Les élections auront lieu le **9 octobre 2020.**
Une réunion d'informations aura lieu le : 15 septembre à 17h20.

Cette élection se fera uniquement par correspondance. Les parents souhaitant se porter candidats devront le signaler à la directrice le plus rapidement possible.

GARDERIE-CANTINE

La Municipalité propose aux familles un service de garderie à partir de 7h30 le matin et jusque 18h30 le soir. Tarif à l'unité : 2€ ; 10€ les 7 séances ; 5 € les 3 séances.

Concernant la cantine, le tarif est le suivant : 3€ le repas.

Attention : Les inscriptions pour la cantine s'effectuent au plus tard 72 h avant.
Inscriptions →Vous devez vous adresser directement à la maire d'ANVIN.
☎ 03.21.03.56.72.

VIGIPIRATE et SÉCURITÉ

L'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte de l'école ; le fait de pénétrer ou de se maintenir dans l'enceinte d'un établissement d'enseignement scolaire sans y avoir été autorisé par un personnel de l'école est un délit.

Les portes de l'école sont fermées après l'heure de début ou fin de classe. En cas de retard (situation qui doit demeurer EXCEPTIONNELLE) un adulte viendra vous ouvrir *dans la mesure où*

la sécurité des élèves de la classe ne sera pas remise en question (Soyez patients…).

En cas d'absence pour les rendez-vous médicaux ou autres professionnels de santé, les retours pourront s'effectuer aux heures de récréation.

COVID-19

❖ Signes d'alerte

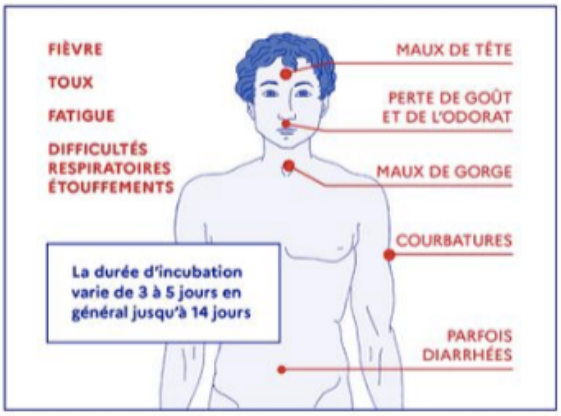

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Il leur est demandé de prendre les précautions suivantes avant de conduire leurs enfants à l'école :

- surveiller l'apparition de symptômes chez leurs enfants notamment par la prise de température avant le départ pour l'école ;
- en cas de symptômes évocateurs du Covid-19 ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école et les parents prennent avis auprès du médecin traitant qui décide des mesures à prendre ;
- ne pas conduire à l'école les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ;
- informer la directrice s'ils ne conduisent pas leur(s) enfant(s) à l'école en précisant la raison ;
- avoir une hygiène stricte des mains comprenant le lavage au départ et au retour à la maison.

Il est essentiel que les parents informent immédiatement l'école si l'élève ou un autre membre du foyer est atteint de la Covid-19, ou encore s'ils ont été identifiés contacts à risque. Un défaut d'information rapide ne permettrait pas de repérer et interrompre les chaînes de transmission dans l'espace scolaire.

La récréation, de même manière que les entrées/sorties, se fera en séparant maternelles / CP-CE1 / CE2-CM1-CM2.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

La distribution de collations en maternelle est remise en place. Elle sera effectuée par les ATSEM qui porteront un masque et des gants. Les enfants ne pourront plus stocker de nourriture dans le réfrigérateur. La célébration d'anniversaires est permise mais nous n'autoriserons que des goûters industriels emballés. Les enseignantes feront la distribution avec des gants. Les enfants ne souffleront pas leurs bougies pour éviter la projection de gouttelettes sur la nourriture.

Nous insistons sur le fait d'éviter les attroupements devant l'école afin de respecter la distanciation sociale et les gestes barrières. Le port du masque aux abords de l'école est vivement encouragé !

COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Nous remplaçons le traditionnel appel à cotisation de rentrée par une vente d'objets personnalisés par les enfants dès la première période. Soyez généreux !

GOÛTERS

Dans le cadre de l'éducation à la santé (circulaire n°2003-210 du 1/12/03), il vous est demandé de privilégier de la nourriture saine (fruits, laitages, compotes, pain...) et de l'eau pour le goûter. Les barres chocolatées, bonbons et boissons gazeuses et/ou sucrées sont interdits.

En maternelle un goûter est distribué aux enfants en échange d'une contribution à la coopérative scolaire demandée chaque trimestre. Les enfants peuvent prendre une bouteille d'eau marquée à leur nom dans le sac.

Pour les goûters d'anniversaire, il est préférable de demander à l'enseignant pour son organisation. Pensez à fournir les gobelets et des serviettes ou rouleau d'essuie-tout.

DATES DES VACANCES-ZONE B

- **Vacances de la Toussaint**

Du samedi 17 octobre 2020 au lundi 2 novembre 2020 matin.

- **Vacances de Noël**

Du samedi 19 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021 matin.

- **Vacances d'hiver**

Du samedi 20 février 2021 au lundi 8 mars 2021 matin.

- **Vacances de printemps**

Du samedi 24 avril 2021 au lundi 10 mai matin.

- **Pont de l'Ascension**

Du mercredi 12 mai 2021 au lundi 17 mai matin 2021.

- **Vacances d'été**

Le mardi 6 juillet 2021 après la classe.

TRANSPORT SCOLAIRE

Les enfants concernés doivent prendre le plus grand soin de la carte de transport scolaire qui doit rester dans le sac de l'école en cas de contrôle. Vous trouverez en ci-dessous les horaires de ramassages aux différents arrêts de bus pour cette année.

Le transporteur peut demander le port du masque aux enfants, nous vous conseillons d'en mettre dans le sac de votre enfant.

Heure	Rq	Point d'arrêt
08:25		**ANVIN - Ecole - Mairie - Monument**
08:30		ERIN - Mairie - Abri - F N?8
08:32		TILLY-CAPELLE - Rue du Marais - F Panneau Car
08:33		TILLY-CAPELLE - Le Petit Marais - F Abri
08:35		TILLY-CAPELLE - Mairie - N?1
08:38		TENEUR - Monument aux Morts - Abri
08:40		TENEUR - Rue Marcel Dollet - Abri
08:45		**ANVIN - Ecole - Mairie - Monument**

Heure	Rq	Point d'arrêt
12:00		**ANVIN - Ecole - Mairie - Monument**
12:08		ERIN - Mairie - Abri - F N?8
12:10		TILLY-CAPELLE - Rue du Marais - F Panneau Car
12:15		TILLY-CAPELLE - Le Petit Marais - F Abri
12:17		TILLY-CAPELLE - Mairie - N?1
12:18		TENEUR - Monument aux Morts - Abri
12:20		TENEUR - Rue Marcel Dollet - Abri
12:25		**ANVIN - Ecole - Mairie - Monument**
13:35		TILLY-CAPELLE - Mairie - N?1
13:38		TENEUR - Monument aux Morts - Abri
13:40		TENEUR - Rue Marcel Dollet - Abri
13:45		**ANVIN - Ecole - Mairie - Monument**

Heure	Rq	Point d'arrêt
16:30		**ANVIN - Ecole - Mairie - Monument**
16:38		ERIN - Mairie - Abri - F N?8
16:40		TILLY-CAPELLE - Rue du Marais - F Panneau Car
16:45		TILLY-CAPELLE - Le Petit Marais - F Abri
16:47		TILLY-CAPELLE - Mairie - N?1
16:48		TENEUR - Monument aux Morts - Abri
16:50		TENEUR - Rue Marcel Dollet - Abri
16:55		**ANVIN - Ecole - Mairie - Monument**

E.P.S

Il sera demandé à votre enfant d'avoir pour les jours de sport une tenue adéquate.

Un cycle natation devrait avoir lieu du 29 mars 2021 au 25 juin 2021 pour les élèves du CP, CE1 et CE2.